

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU MARDI 14 AVRIL 2015**

L'an deux mille quinze le quatorze avril, à 20 heures 00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal au lieu habituel de leur séance sous la présidence de Roland GILBERT, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : GILBERT Roland, Maire, COURIVAUD Bernadette, REVIDON Laurent, RICHARD Françoise, adjoints, JULIEN Alain, COTTIN Gérald, GRESSIN Michèle, PETIT Philippe, FERRAND Thierry, DESABRE Evelyne, RAVARD Valérie, KOOS Christine, LAIGOT Stéphane, BARILLET-LYON Katia, BERTRAND Isabelle, AUDOIN Sandrine.

**ABSENTS/EXCUSÉS** : BONNET Jean-François, Taelman Julien, COMPAIN Olivier.

**ABSENTS** : /

**SECRETARE DE SEANCE** : REVIDON Laurent.

**POUVOIRS** : de Taelman Julien à Roland GILBERT,  
de BONNET Jean-François à COURIVAUD Bernadette,  
de COMPAIN Olivier à KOOS Christine.

\* \* \*

Adoption, à l'unanimité, du procès-verbal du 27 mars 2015.

\* \* \*

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2014 :**

Le compte administratif et le compte de gestion 2014 sont présentés par M. Laurent REVIDON, adjoint au maire, les résultats de l'exercice sont les suivants :

- **EXPLOITATION** :
  - dépenses réalisées : 33 622,90 €
  - recettes réalisées : 47 021,25 €
  
- **INVESTISSEMENT** :
  - dépenses réalisées : 63 231,88 €
  - recettes réalisées : 120 408,40 €

Les membres du conseil, à l'exception de Monsieur le Maire qui ne participe pas au vote, approuvent ces résultats à l'unanimité.

\* \* \*

## **AFFECTATION DU RESULTAT ASSAINISSEMENT 2014 :**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter :

- I) - L'excédent de fonctionnement cumulé 2014 d'un montant de 161 578,78 €  
au compte 002 (recettes de fonctionnement)
- II) - L'excédent d'investissement cumulé 2014 d'un montant de 72 525,68 €  
au compte 001 (recettes d'investissement)

\* \* \*

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2015 :**

Le conseil municipal vote au chapitre le budget primitif assainissement 2015 qui s'équilibre de la manière suivante :

- EXPLOITATION : Dépenses/recettes : 203 294,00 €
- INVESTISSEMENT : Dépenses/recettes : 339 790,00 €

Adopté à l'unanimité.

\* \* \*

## **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2014 :**

Le conseil municipal approuve le compte administratif et compte de gestion 2014 présentés par Monsieur Laurent REVIDON, adjoint au Maire :

- **FONCTIONNEMENT :**
  - dépenses réalisées : 945 103,01 €
  - recettes réalisées : 1 072 049,57 €
- **INVESTISSEMENT :**
  - dépenses réalisées : 315 717,62 €
  - recettes réalisées : 381 089,21 €

Les membres du conseil, à l'exception de Monsieur le Maire qui ne participe pas au vote, approuvent ces résultats à l'unanimité.

\* \* \*

## **AFFECTATION DU RESULTAT COMMUNAL 2014 :**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter :

- I) - L'excédent de fonctionnement cumulé 2014 d'un montant de 814 580,94 €  
au compte 002 pour 770 997,94 € (résultat reporté)  
au compte 1068 pour 43 583,00 € (excédent de fonctionnement capitalisé)
  
- II) - Le déficit d'investissement 2014 d'un montant de 101 640,14 €  
au compte 001 (dépenses d'investissement)

\* \* \*

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2015 ET DETERMINATION DU TAUX DES TAXES :**

### **\* Taux des taxes 2015**

Pour l'année 2015, après en avoir débattu, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident de maintenir le taux des taxes communales de la manière suivante :

Taxe d'habitation : 13.15 %

Taxe foncière bâtie : 11.37 %

Taxe foncière non bâtie : 26.70 %

D'autre part, à l'unanimité, le conseil municipal vote au chapitre le budget primitif 2015 qui s'équilibre de la manière suivante :

- **FONCTIONNEMENT** : Dépenses/recettes : 1 756 457,00 €

- **INVESTISSEMENT** : Dépenses/recettes : 842 121,00 €

\* \* \*

## **ENCAISSEMENT INDEMNITE DE SINISTRE BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE :**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à encaisser la somme de 4 043,06 € correspondant au remboursement, par l'assurance AXA, d'un sinistre à la bibliothèque en date du 05/08/2013.

## ≈ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES ≈

- ☞ Mr le Maire donne lecture d'un courrier de Mr REVIDON Laurent, qui demande la suspension de son indemnité d'élu à compter du 01/05/2015 jusqu'au 31/07/2015, suite à son absence pour raisons professionnelles.
- ☞ Mr le Maire présente, aux membres du conseil, le bilan d'activité 2014 de la bibliothèque municipale.
- ☞ Mr le Maire présente une information technique et tarifaire de la société Citelum pour la modification des horaires de l'éclairage public, à partir des horloges astro ; coupure de 22h30 à 5h30.
- ☞ Mr le Maire fait part au conseil de la demande orale de la propriétaire du bar des Sports sollicitant l'installation des tables de son établissement, sur les trottoirs devant la mairie. Après discussion et argumentation, le conseil ne souhaite pas donner une suite favorable à cette requête.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus désignés.